



ERP : Registre Accessibilité – mode d'emploi

Rappel des textes réglementaires de référence :

- Article R. 111-19- 60 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) qui régit l'accessibilité des E.R.P. aux personnes handicapées et qui **impose aux exploitants de tout E.R.P. l'élaboration et la mise à disposition du public d'un registre**
 - Arrêté du 19/04/2017 qui **définit le CONTENU du registre, les modalités de diffusion et de mise à jour**
-

Personnes concernées : propriétaires et exploitants d'E.R.P. (tous les E.R.P. quelle que soit leur catégorie)

Date d'entrée en vigueur : 6 mois après publication du décret soit le **30 septembre 2017 au plus tard**

Objectif du registre: Informer le public du degré d'accessibilité de l'E.R.P.

- Il précise toutes les dispositions prises pour permettre à toute personne handicapée (quel que soit son handicap) de bénéficier des prestations de l'établissement.
 - Il est **consultable sur place par le public au principal point d'accueil accessible de l'établissement**. A titre alternatif, il peut être mis en ligne sur un site internet.
-

CONTENU DU REGISTRE :

- **1) Une information complète sur les prestations fournies dans l'établissement**

- **2) les pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité**

- POUR TOUS LES E.R.P.

A- Justificatif d'accessibilité ou des démarches en cours suivant votre cas

- Établissement neufs : l'attestation d'accessibilité prévue à l'art L. 111-7-4 du CCH après achèvement de travaux
- ERP existants conformes aux règles d'accessibilité: l'attestation prévue à l'article R111-19-33 du CCH (voir modèle joint)
- ERP faisant l'objet d'un Agenda d'Accessibilité Programmée : le calendrier de mise en accessibilité de l'établissement, le bilan à mi-parcours puis/ou l'attestation d'achèvement prévue à l'art. D 111-19-46 du CCH (voir modèle joint)
- ERP sous AT : la notice d'accessibilité prévue à l'article R.111-19-46 du CCH
- En cas de DEROGATION : les arrêtés préfectoraux accordant la (ou les)dérogation(s) aux règles d'accessibilité

B - Documents relatifs à l'accueil

- la plaquette intitulée "bien accueillir les personnes handicapées": http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/guide_numerique_accueil_PH_3.pdf
- la description des actions de formation des agents en charge de l'accueil

C- Modalités de maintenance et d'utilisation des équipements d'accessibilité (ex: ascenseurs, rampes ...)

- SUPPLEMENT POUR LES E.R.P. de 1^{ère} à 4^{ème} CATEGORIE (1^{er} groupe) : L'attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur et décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.



RELAIS DE POSTE : Ecole de musique - salles associatives

Adresse :

120 Rue du Général Leclerc
44150 ANCENIS

Noms des exploitants :

Ecole de musique et de théâtre "ARPEGE"

Tel : 02 40 83 13 68

Web : <http://arpegeancenis.wixsite.com/arpege-ancenis>

Association "La Bouffée d'Art"

Tel : 06.88.68.17.03

Email : francoisemassart49@orange.fr

Web : <https://www.ancenis.fr/Atelier-La-Bouffee-d-art.html>

Numéro ERP : E-003-00015 (003-4)

Classement ERP :

Catégorie : 4ème

Type(s) : R (e) , L, W

Effectif maximum de l'ERP: 310 pers.

L'ERP possède plusieurs niveaux (3)

Présentation de l'établissement

Les locaux sont répartis dans un ensemble bâti (R+2) organisé autour d'une cour centrale.

RDC : passage couvert, salles de musique (salle Bach et salle Rameau....), secrétariat, bureau, toilettes, atelier théâtre.

1^{er} étage : galerie couverte, hall d'entrée, salles de cours pour la musique (salles Weber, Ibert, Debussy, Tarrega, O'Carolan, salle Pablo Casals, salle Pablo Casals bis), salle d'arts plastiques.

2^{ème} étage : salle d'audition et de piano, 2 salles de percussions et batterie, un atelier de poterie.

Activités principales /Prestations proposées au public :

cours de musique (instruments divers), Atelier théâtre,

Arts plastiques : Aquarelle, Argile, Art contemporain, Arts plastiques, Craie, Dessin, Fusain, Modelage, Pastel, Peinture, Peinture à l'huile.

Etat des lieux de l'accessibilité au 30/09/2017

Taux global d'accessibilité : 35 %

Indice d'accessibilité abords : 0 %

Indice d'accessibilité entrée : 62 %

Un document tenant lieu d'agenda d'accessibilité a été établi : n° E ADAP 044 003 15 00023 validé le 04/02/2016

Travaux projetés : période 1 (2016-2018) : 2018

Taux d'accessibilité prévisionnel à l'issue des travaux : 96 %

Dérogation(s) obtenue(s) dans le cadre de l'Ad'AP de Patrimoine de la Ville : oui (2)

Objet de la (des) dérogation(s) : escalier intérieur vers ½ palier

cheminement intérieur vers salle de batterie

Type de dérogation : impossibilité technique

COMMUNE D ANCENIS
 MAIRIE 56 PLACE MARECHAL FOCH BP 217
 44150 ANCENIS

RAPPORT DE VERIFICATION

MISSION EFFECTUEE		LIEU DE LA VERIFICATION	
Code Mission : B25	N° intervention : 17003594	Date de la vérification : 17/01/2017	Repère Client : RELAIS DE LA POSTE
Vérificateur APAVE : STEPHANY FREDERIC	Repère Bâtiment : OTIS:LD424		Repère Service :
	N° APAVE : LM310965418		
APPAREIL OU EQUIPEMENT EXAMINE			
Désignation : Ascenseur	Type : Hydraulique		
Fabricant : CFA	Capacité max (kg) : 1 000,00		
N° Identification : 47N96315	Nb personnes : 13		
Année (plaque) : 1996			
Particularités :	-Nbre de niveaux desservis 3 -ERP - type(s) :L,R -Catégorie :4 -Vitesse nominale :0,4 m/s -Accès à la cabine : Service simple -Local des machines installé en partie latérale de la gaine - niveau :Rez de chaussée		
Marquage : Sans objet			

CONTENU ET CONDITIONS DE LA VERIFICATION *

(* Se reporter aux pages 2 et suivantes du rapport)

Ascenseur - Contrôle technique selon R125-2-4 du CCH et arrêté du 07 Août 2012 modifié. Les constats et observations sont formulés sur la base des examens et essais réalisés sur l'appareil et des informations et documents mis à disposition par le propriétaire lors du contrôle technique.
 Modifications portées à notre connaissance depuis la vérification précédente : Aucune
 - Vérification réalisée en présence de Monsieur CHARTIER de la société :OTIS

RESULTATS DE LA VERIFICATION

Désignation	:	Ascenseur	Fabricant	:	CFA
N° Identification	:	47N96315	Type	:	Hydraulique

A la date du contrôle technique :

- La mise à niveau réglementaire exigée par l'article R.125-1-2 (échéances réglementaires au 31/12/2010 et/ou 03/07/2014 du code de la construction et de l'habitation) est réalisée correctement,
- Aucun défaut pouvant présenter un danger pour la sécurité des personnes ou portant atteinte au bon fonctionnement de l'appareil n'a été constaté.

OBSERVATIONS